

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs

Commune de Jouars-Pontchartrain



commune de **Jouars -  
Pontchartrain**

## Le mot du maire

La sécurité est un enjeu majeur dans la vie de chacun et chacune d'entre nous. L'accès aux connaissances et à l'information nous montrent désormais la diversité et l'étendue des risques auxquels nous pouvons être exposés.

Certains de ces risques sont connus et pris en compte dans notre vie quotidienne : les accidents, les agressions ou les cambriolages. Mais d'autres, nombreux, sont apparus : ainsi en est-il des effets du changement climatique (canicule, inondations...), de notre mode de vie (alimentation, pandémies), des tensions internationales (terrorisme, pénuries).

Dès lors, il importe que nous sachions nous en prémunir et, pour cela, disposer d'une vue d'ensemble des risques qui peuvent nous concerner afin d'adopter des comportements appropriés à chacun d'eux.

C'est à cette fin que le présent document a été conçu et diffusé dans les foyers. Facile à lire et d'une vocation essentiellement pratique, il doit être accessible à tout moment afin d'être consulté instantanément en cas de nécessité.

J'attire votre attention sur le fait que les enfants constituent un public prioritaire dans la prévention des risques aussi j'engage les parents à les sensibiliser aux précautions et aux bons réflexes à intégrer.

Comme disait Marie Curie : « *Dans la vie rien n'est à craindre, tout est à comprendre.* » : un sage conseil à suivre en toutes circonstances.

# SOMMAIRE

1.	LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS.....	4
2.	NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCE.....	4
3.	EN CAS D'URGENCE, QUI FAIT QUOI ?.....	5
4.	MOYENS D'ALERTE DE MA COMMUNE.....	6
4.1.1.	Risque inondation.....	7
4.1.2.	Risque mouvements de terrain.....	8
4.1.3.	Risque tempête.....	9
4.1.4.	Risque feu de forêt / incendie de forêt.....	10
4.1.5.	Risque grand froid.....	11
4.1.6.	Risque canicule.....	12
4.1.7.	Risque sécheresse.....	13
4.1.8.	Risque retrait gonflement des argiles.....	14
4.1.9.	Risque radon.....	15
4.1.10.	Risque sismique.....	16
4.1.11.	Risque transport de matières dangereuses (TMD).....	17
4.1.12.	Risque pollution environnementale.....	18
4.1.13.	Risque réseau et canalisations.....	19
4.1.14.	Risque sanitaire.....	20
4.1.15.	Risque cybersécurité.....	20
4.1.16.	Risque attentat / terrorisme.....	21
5.	KIT D'URGENCE, COMPOSITION.....	22

# 1. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé dans le but de :

- décrire les actions de prévention mises en place par notre municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens ;
- présenter l'organisation des secours ;
- informer sur les consignes de sécurité à respecter.

Le risque majeur correspond à l'apparition d'un phénomène naturel ou technologique potentiellement dangereux, se produisant dans une zone où les enjeux humains économiques et environnementaux peuvent être atteints.

L'article L125-2 du code de l'environnement a instauré le droit à l'information des citoyens sur :

- les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire ;
- les mesures de prévention et de sauvegarde possibles ;
- les modalités d'alerte, l'organisation des secours ;
- les mesures prises par la commune pour gérer le risque.

## 2. Numéros utiles en cas d'urgence

**Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 17**

**Samu : 15**

**Mairie de Jouars-Pontchartrain : 01 34 91 01 01**

**Météo France : 05 67 22 95 00**

**Préfecture des Yvelines : 01 39 49 78 00**

## 3. En cas d'urgence, qui fait quoi ?

### Le maire et le préfet (DOS – Directeur des Opérations de Secours)

- **Rôle** : décide des mesures de protection et de sauvegarde pour la population.
  - **Le maire** : DOS de sa commune ; active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mobilise les services municipaux et prend toutes les décisions locales.
  - **Le préfet** : DOS départemental si la situation dépasse la commune ou touche plusieurs territoires ; coordonne les actions entre communes et services départementaux.
- 

### Le Commandant des Opérations de Secours (COS)

- **Rôle** : coordonne et met en œuvre les moyens de secours sur le terrain.
  - **Missions** : répartit les ressources, veille à la bonne application des décisions du DOS, ajuste les opérations selon l'évolution de la situation.
  - **Exemples** : officier sapeur-pompier, responsable d'un service public selon le type de sinistre (ORSEC, inondation, tempête...).
- 

### Les établissements scolaires

- Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant.
  - Les parents ne doivent **pas venir chercher leurs enfants** tant que l'alerte n'est pas levée.
- 

### Les habitants

- Respectent les consignes officielles (évacuation, confinement, sécurité).
  - Préparent un kit d'urgence (eau, nourriture, lampe, médicaments).
  - Signalent toute situation dangereuse aux services compétents.
- 

### Médias et canaux officiels

Diffusent les **consignes de sécurité et alertes** en temps réel.

- Sources principales :
    - Radio : France Bleu Yvelines (107,1 FM)
    - Télévisions et sites internet officiels (mairie, préfecture)
    - Alertes SMS / applications mobiles (FR-Alert)
-

## 4. Moyens d'alerte de ma commune

Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent ou de situation exceptionnelle. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité du maire, en lien avec les services de l'état.

Voici ceux utilisés par notre commune :

- **L'application mobile JOUARS-PONTCHARTRAIN :** Permet de recevoir des notifications en temps réel sur les informations importantes ou les alertes locales. Cette application doit être téléchargée. Elle est disponible sur Apple Store et Play Store. Les notifications doivent être activées.
- **Site internet de JOUARS-PONTCHARTRAIN :** Le site internet vous permet de consulter les informations importantes et pratiques en cas d'alerte.
- **Panneaux lumineux de JOUARS-PONTCHARTRAIN :** Plusieurs panneaux lumineux répartis dans la commune vous informe des alertes en cours et des dispositions à prendre.
- **Réseaux sociaux de JOUARS-PONTCHARTRAIN - Facebook et Instagram :** Ces réseaux sociaux vous informent en temps réel des alertes et des dispositions à prendre.
- **Les cloches de l'Église (tocsin) :** en cas de situation exceptionnelle, les cloches de l'église peuvent être utilisées comme moyen d'alerte. Une **sonnerie inhabituelle des cloches à coups répétés et prolongés** doit alerter la population et l'inciter à se mettre à l'abri et à rechercher immédiatement des informations auprès des autorités.
- **FR-Alert :** c'est un dispositif national d'alerte permettant à l'État d'envoyer un **message d'alerte directement sur les téléphones portables** des personnes présentes dans une zone exposée à un danger. Ce message s'affiche automatiquement à l'écran, accompagné d'un signal sonore spécifique, même si le téléphone est en mode silencieux. Il précise la nature du risque et les consignes de sécurité à appliquer. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.
- **Les médias :** La radio et la télévision diffusent des informations officielles permettant de connaître la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes à suivre. Radio à écouter en priorité :
  - **ICI Paris Île-de-France - 107,1 MHz**
  - Les informations peuvent également être relayées sur les réseaux sociaux de la **préfecture des Yvelines** (@Prefet78 sur X).



## RISQUE INONDATION

Une inondation correspond à une montée d'eau plus ou moins rapide recouvrant des zones habituellement hors d'eau. En cas d'épisode météorologique exceptionnel, notre commune pourrait être touchée par une montée des eaux pouvant entraîner des écoulements susceptibles d'impacter la commune. Il est donc essentiel de rester vigilant et de se tenir informé des consignes des autorités.

### Comment m'informer ?

- **Vigicrues** ([www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)) : ce service officiel surveille les cours d'eau et publie des cartes de vigilance. Le code couleur (du vert au rouge) permet de connaître le niveau de risque et les prévisions de crue.
- **Météo-France** ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)) : les bulletins et cartes de vigilance météo signalent les phénomènes intenses : pluie, orages, vents violents, neige, verglas.  
→ Une vigilance « **jaune** », « **orange** » ou « **rouge** » pour pluie-inondation ou orages doit vous inciter à renforcer votre attention et à vérifier les prévisions locales.
- **Les réseaux sociaux** de la préfecture et de ma mairie.
- **La radio ICI Paris Île-de-France (107,1 MHz)**

### Les bons réflexes :



Je reste à l'abri  
et en hauteur



J'annule mes déplacements  
(voiture, vélo, autre)



Je ne cherche pas mes enfants  
à l'école



Je coupe si possible le gaz et  
l'électricité



Je m'éloigne des zones d'eau  
et à risque



Je ne téléphone pas afin que  
les lignes restent disponibles  
pour les urgences et secours

### Antécédents :

Inondations/coulées de boue en 1983 / 1991 / 1997 / 1999 / 2014 / 2016 / 2021 / 2024



## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain correspondent à des déplacements du sol ou du sous-sol pouvant provoquer des fissures, des déformations des bâtiments ou des effondrements. Ils peuvent être lents, comme les glissements ou les tassements, ou plus brusques, comme les effondrements de cavités. À Jouars-Pontchartrain, ce risque est **particulièrement présent** en raison des caractéristiques du sous-sol et de l'environnement local. Il peut être accentué par des épisodes de fortes pluies ou par des aménagements, ce qui nécessite une vigilance particulière de la part des habitants.

### Les bons réflexes :



Je m'éloigne de la zone à risque



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je reste attentif car d'autres secousses peuvent survenir



## RISQUE TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, des orages, parfois de la grêle et de fortes précipitations pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

### Comment m'informer ?

- **Météo-France** ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)) : les bulletins et cartes de vigilance météo signalent les phénomènes intenses.  
→ Une vigilance « **orange** » ou « **rouge** » vent violent doit vous inciter à renforcer votre attention et à vérifier les prévisions locales.
- **Les réseaux sociaux** de la préfecture et de ma mairie.
- **La radio ICI Paris Île-de-France (107,1 MHz)**

### Les bons réflexes :



Je reste à l'abri en évitant les pièces sous les toits



Je signale tout danger visible à la mairie



J'annule mes déplacements (voiture, vélo, autre)



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je m'éloigne des zones d'eau et à risque



Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours



## RISQUE FEU DE FORÊT

Notre commune est concernée par le risque feu de forêt dans le secteur de la forêt de Maurepas (au sud-est).

Majoritairement d'origine humaine, les incendies de forêt se déclarent principalement en été, dû à la sécheresse et de la forte fréquentation des espaces boisés. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue. Dû au réchauffement climatique, les incendies sont de plus en plus fréquents et destructeurs.

### Les bons réflexes :



Si je suis témoin d'un départ de feu, j'alerte les pompiers au 18, 112 ou 114



Je me protège le nez et la bouche avec un tissu humide



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ne téléphone pas à mes proches afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours

### Prévenir le risque incendie :

- **Débroussailler pour protéger** : cela permet de ralentir la propagation du feu vers les habitations, diminuer sa puissance et faciliter l'intervention des pompiers.
- **Ne jamais jeter ses mégots ou déchets**, ni en forêt, ni sur les chemins aux abords des forêts.
- **Ne pas faire de feu, de barbecue ou d'incinération** à proximité des zones boisées.



## RISQUE GRAND FROID

Les Yvelines peuvent connaître des épisodes de grand froid en hiver, avec des températures durablement négatives, du gel, du verglas et parfois de la neige. Ces conditions peuvent entraîner des difficultés de circulation, des coupures d'énergie, un risque accru d'accidents domestiques et une fragilisation des personnes vulnérables.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

### Les bons réflexes :



**J'adapte ma conduite sur la route,  
je reporte mes déplacements**



**En cas de problème, j'appelle les  
secours au 18 ou au 115**



# RISQUE CANICULE

Dans les Yvelines, une canicule est une période de chaleur intense et persistante, généralement **au moins trois jours consécutifs**, avec :

- **Température minimale la nuit** : supérieure à 18 °C
- **Température maximale le jour** : atteignant ou dépassant 33 °C

La canicule peut provoquer **des risques pour la santé**, surtout chez les personnes **fragiles** : personnes âgées, malades, isolées, enfants ou personnes travaillant à l'extérieur.

## Les bons réflexes :



Je reste au frais et maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



Je m'hydrate fréquemment



J'évite de sortir aux heures les plus chaudes (de 11h à 21h) et les efforts physiques



# RISQUE SÉCHERESSE

Notre commune est soumise au risque de **sécheresse**, lié à l'absence prolongée de pluie, aux fortes chaleurs et à l'évaporation accrue.

Selon son intensité et sa durée, la sécheresse peut provoquer des tensions sur l'approvisionnement en eau potable, des restrictions d'usage, ainsi que des conséquences indirectes sur l'agriculture, les forêts ou la stabilité des sols, notamment dans les zones argileuses. Elle constitue un risque majeur pour l'équilibre des milieux naturels et pour la continuité de certaines activités humaines.

## Les bons réflexes :



**Je limite ma consommation d'eau  
(réduction de l'arrosage, lavage de  
voiture de remplissage des piscines)**



**Surveiller l'apparition de  
fissures sur les bâtiments**



## RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène naturel lié aux variations d'humidité du sol. À Jouars-Pontchartrain, la commune est **fortement impactée** par ce phénomène en raison de la nature argileuse de ses sols, notamment au niveau du hameau d'Ergal. Lors des périodes sèches, le sol se rétracte, puis se gonfle à nouveau lors des épisodes humides. Ces mouvements successifs peuvent provoquer des fissures sur les bâtiments, des déformations d'ouvrages et des dommages aux réseaux enterrés, nécessitant vigilance et entretien régulier.

### Prévenir le risque :

- Surveillez régulièrement l'apparition de fissures sur les sols et murs.
- Plantez les arbres à distance suffisante des façades (minimum 10 à 15 mètres).
- Maintenir les gouttières, descentes d'eau et évacuations en bon état pour éviter les infiltrations près des fondations.



## RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, incolore et inodore, issu de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches et certains sols. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures, les vides sanitaires ou les réseaux enterrés, et s'accumuler dans les espaces clos et peu ventilés. L'exposition **prolongée** à des **concentrations élevées** présente un risque pour la santé, en particulier pour les voies respiratoires.

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne est très faible. Cependant, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

En cas de présence avérée de radon à des niveaux importants, la mairie peut vous accompagner dans les démarches correctives et coordonner la diffusion des informations en lien avec les autorités sanitaires compétentes.

L'ensemble de la communauté de communes Cœur d'Yvelines y est faiblement soumise (niveau 1).

### Les bons réflexes :



Je ventile régulièrement la pièce ou le bâtiment concerné en créant un courant d'air



Je mesure régulièrement les concentrations de radon et mets en place les mesures de réduction

### Prévenir le risque radon :

- **Empêcher le radon de pénétrer** dans le bâtiment en veillant à l'**étanchéité** par rapport au sous-sol notamment par l'obturation des passages de gaines et le traitement des fissures des planchers et des murs.
- **Aérer** son logement quotidiennement.
- Traiter la **base du bâtiment** (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein...) en **ventilant** mécaniquement ou naturellement.



## RISQUE SISMIQUE

Le département des Yvelines est classé en zone de sismicité « très faible » mais des secousses légères peuvent se produire.

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur, le long des failles de la croûte terrestre. Cette vibration est ensuite transmise aux fondations des bâtiments.

### Les bons réflexes pendant la secousse :



Je me baisse, je protège ma tête et reste où je suis



Je signale tout danger visible à la mairie



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours

### Après la secousse :

- **Vérifiez votre environnement** (fuites de gaz, eau, électricité).
- Si vous êtes à l'extérieur, **éloignez-vous des bâtiments.**
- **N'utilisez pas d'ascenseurs.**
- **Préparez-vous à d'éventuelles répliques.**



## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses concerne les produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs, polluants ou radioactifs.

Un accident lié à ce risque peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Nous sommes concernés par :

- la voie routière traversant toute la commune,
- et par les canalisations de gaz et oléoducs, passant au nord (dans la commune de Plaisir) et au sud (entre notre commune et celles de Maurepas et Le Tremblay-sur-Mauldre).

### Les bons réflexes :



**Je rentre dans le bâtiment le plus proche**



**Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération**



**Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)**



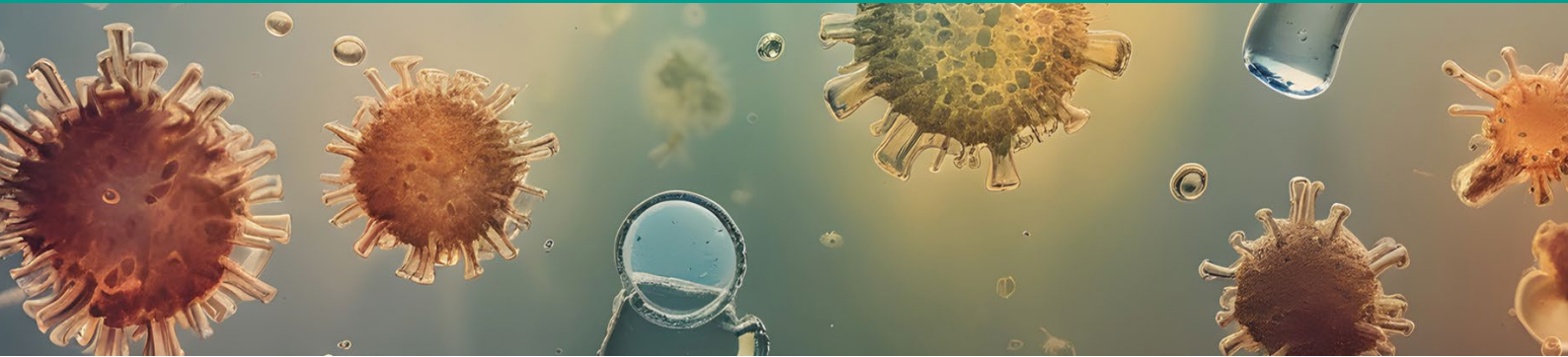
**Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte au 18, 112 ou 114**



**Je ne cherche pas mes enfants à l'école**



**Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours**



## RISQUE POLLUTION ENVIRONNEMENTALE

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'homme à une source de pollution (appelée aussi danger). Le risque sanitaire dépend donc de la nature du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant. Les polluants (ou dangers) peuvent être classés en 2 familles :

- les polluants chimiques, divisés en deux groupes : les substances inorganiques comme les métaux lourds, et les substances organiques comme les hydrocarbures. Certains composés chimiques organiques peuvent persister dans l'environnement et s'accumuler dans la chaîne alimentaire telle que les dioxines.
- les polluants physiques concernent diverses formes d'énergie : les rayonnements ionisants mais aussi les rayons ultraviolets et le bruit.

L'homme peut être exposé à ces polluants par voie digestive, via l'eau ou les aliments, par voie respiratoire, via l'inhalation de gaz ou de particules, ou encore par voie cutanée.

La pollution peut provoquer des troubles respiratoires, des irritations, des intoxications, et affecter les sols, les nappes phréatiques ou les cours d'eau.

### Les bons réflexes :



**Je limite les sorties et reste à l'intérieur**



**Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération**



**Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)**



**En cas d'exposition, consulter rapidement un médecin**



## RISQUE RÉSEAU ET CANALISATIONS

Le territoire communal est traversé par des **canalisations de gaz et des oléoducs** passant au nord (dans la commune de Plaisir) et au sud (entre notre commune et celles de Maurepas et Le Tremblay-sur-Mauldre).

Ces infrastructures sont généralement enterrées et protégées, mais elles peuvent être endommagées par un incident technique, des travaux, des conditions météorologiques extrêmes ou le vieillissement des installations. Tout incident sur ces réseaux peut représenter un danger pour les habitants et nécessite de respecter les consignes de sécurité émises par les autorités.

### Les bons réflexes en cas de fuite de gaz suspectée ou avérée :



**Ne pas allumer de flamme, fumer, ou provoquer d'étincelles**



**Aérer immédiatement**



**Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)**



**Quitter les lieux si nécessaire et s'éloigner de la zone**



## RISQUE SANITAIRE

Le risque sanitaire correspond à une menace pour la santé de la population, liée à la présence ou à la diffusion d'un agent pouvant provoquer des maladies ou des



**Je respecte les consignes officielles (gestes barrières, restrictions, ...)**

**Je reste informé via les réseaux sociaux des autorités et la radio (107.1 MHz)**



## RISQUE CYBERSÉCURITÉ

Le risque cybersécurité concerne les attaques ou incidents affectant les systèmes d'information de la commune et de ses habitants.

Vous pouvez être concerné par de l'espionnage, du vol de données ou de l'usurpation d'identité.

- **Je choisis des mots de passe à sécurité élevée (12 caractères minimum, majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux)**
- **Régulièrement mettre à jour ses appareils numériques**
- **Effectuer des sauvegardes sur un disque dur externe**
- **Je suis prudent lorsque j'ouvre mes e-mails (notamment s'ils contiennent des pièces jointes) et lors d'un paiement sur internet (vérification de la mention « https:// »)**
- **Si je suis victime d'une cyberattaque, je fais un signalement auprès des autorités**



## RISQUE ATTENTAT / TERRORISME

Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan Vigipirate, destiné à prévenir et protéger l'ensemble des secteurs d'activité du pays, en particulier dans les transports, les établissements scolaires et universitaires.

### En cas d'attentat ou d'attaque terroriste :



**Je m'échappe si possible**



**Je me cache, je m'enferme,  
me barricade et reste aussi  
silencieux-se que possible**



**J'alerte les secours en utilisant le 17  
(Police Secours), le 112 (numéro  
d'appel d'urgence européen), le 114  
(numéro d'urgence pour les sourds et  
malentendants ou si tu es incapable  
de parler)**

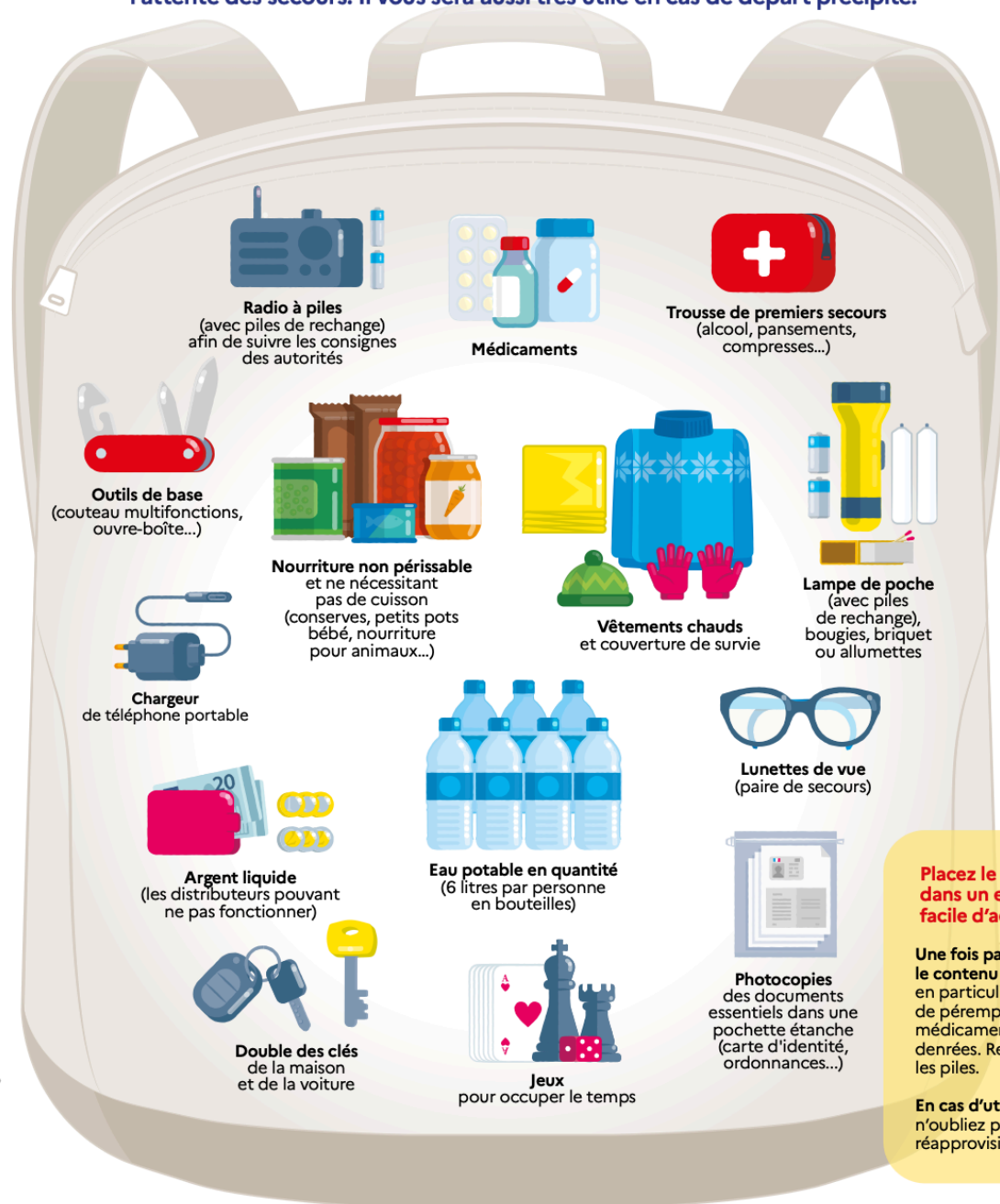
## 5. Kit d'urgence, composition



### Votre kit d'urgence



Coupsures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.**

**En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !**